



Metz, le 28 février 2025

Le secrétaire général

Dossier suivi par : Mme Annick HONORE-MOLARD, greffière
Tél : 03 54 22 30 87
ge-greffe@crtc.ccomptes.fr

Référence à rappeler :
GR : 25-0359

P.J. : 1 avis

Objet : Clôture d'une procédure d'inscription
d'office d'une dépense obligatoire de l'exercice 2024
de la commune de Berling

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Maire,

En application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières et de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, la Chambre régionale des comptes Grand Est a été saisie le 23 décembre 2024 par le Préfet de la Moselle en vue d'une demande d'inscription au budget de la commune de Berling d'une dépense obligatoire.

J'ai l'honneur de vous notifier l'avis par lequel la chambre constate que l'assemblée délibérante de la commune de Berling a inscrit au budget de l'exercice 2024 la dépense en cause et les recettes permettant de l'acquitter.

En application des dispositions de l'article R. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le présent avis doit être porté à la connaissance de votre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Vous voudrez bien informer le greffe de la chambre de la date à laquelle cette réunion interviendra, et ce dès sa convocation.

Je vous informe que cet avis est communicable aux tiers dès la tenue de cette réunion et sera publié par la chambre sur le site internet des juridictions financières dès lors qu'il aura été présenté à la première réunion de l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article R. 1612-14 du code des collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick GRATESAC

Monsieur Ernest HAMM
Maire de la commune de Berling
2 Place de l'Église
57370 BERLING